



## Transformation d un garage accolé a résidence principale en logeme

-----  
Par FLoopy

Bonjour, en 1993 j ai construit ma résidence principale avec un grand garage accolé, puis le 11/10/2010 j ai transformé ce garage en appartement avec des combles aménageables donc pour réaliser ce projet j ai demandé un permis d'aménagé à l urbanisme qui m a été accordé.

Ma résidence principale et cet appartement et son jardin sont sur le meme lot.

Ma question est la suivante: si je vend cet appartement et l

le jardin est ce considéré comme une résidence secondaire? ou principale? sachant que bientôt je vais être muté dans les dom tom je suis fonctionnaire.

Merci d avance pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il peut y avoir un doute dans la mesure où vous ne précisez pas l'usage de ce logement supplémentaire. Comment est-il occupé ? Est-il la résidence principale d'une autre personne que vous-mêmes ?

-----  
Par FLoopy

Bonjour, oui il est la résidence principale de ma belle mère qui est logée gratuitement dans cet appartement.

-----  
Par yapasdequoi

Etant la résidence principale de votre belle mère, ce n'est donc plus votre résidence principale.

La taxation sur les plus-values serait calculée au prorata des valeurs respectives des biens vendus simultanément, et sauf autre exception, la partie "ex-garage" est taxable.

Vous aurez toutefois un abattement total pour durée de détention de 30 ans en 2023.

-----  
Par FLoopy

merci pour votre réponse

Cordialement